



# Kesta – Quelques choses qui va pas ?

## Objectifs

- Vivre un moment dynamique et d'échange dans la classe.
- Découvrir les différents services auxquels le jeune peut faire appel de ses 0 à 18 ans pour les différentes questions et difficultés qu'il pourrait rencontrer.
- Prendre conscience qu'il existe des ressources et services extérieurs auxquels le jeune peut faire appel si besoin.

## Public cible

Les jeunes de 12 à 20 ans.

## Fiche outil

### **MATERIEL**

- 4 plateaux de jeux
- 4 personnages (avec 3 évolutions)
- Règles du jeu pour les 3 groupes
- Cartes « défis »
- Fiches « services »
- Récapitulatif des services

### **DEROULEMENT**

#### **Introduction/présentation (5')**

#### **Jeu de présentation (5')**

Tour des prénoms : chacun dit son prénom ainsi qu'un élément qui le caractérise/le passionne – ou autre jeu qui favorise la dynamique de groupe ( ex : tape chaise, citron-citron...)

#### **Déroulement du jeu**

Les jeunes doivent pouvoir trouver un nom en équipe pour leur personnage.

#### **Règles de vie :**

- Je parle en « JE »
- On évite les jugements et les accusations

- Jeu réalisé dans la confidentialité « ce qui se dit dans cette classe, reste dans cette classe »

Les élèves sont répartis en deux, trois ou quatre groupes (maximum 6/groupe).

Un plateau de jeu et un pion/personnage sont remis à chaque équipe.

Une équipe ne fait donc évoluer qu'un seul pion/personnage sur son plateau de jeu qui représente l'évolution du personnage de sa naissance à sa majorité (Attention, prévenir le changement du personnage quand il évolue).

Un numéro (de 1 à 6 si le groupe se compose de 6 personnes) est attribué à chaque joueur au sein des deux équipes.

Le but du jeu est que chacune des équipes atteignent la majorité en ayant identifié des manières positives de dépasser leurs difficultés.

Le joueur 1 de l'équipe 1 commence par lancer le dé et fait avancer son pion sur le plateau en fonction du chiffre obtenu. Il tombera :

- Soit sur une **case blanche** ⇒ il ne se passe rien
- Soit sur une **case « défi »** ⇒ il reçoit un défi (mime, tabou ou défi...) qu'il devra effectuer ou faire deviner à son groupe en un temps limité
- Soit sur une **case « chance »** ⇒ il lit simplement (dans les règles du jeu, au numéro correspondant à celui de la case) l'événement heureux qui lui arrive
- Soit sur une **case « malchance »** ⇒ il lit le problème auquel il doit faire face (dans les règles du jeu, au numéro correspondant à celui de la case) et tente de réfléchir, pendant 30sec-60sec, avec les autres membres de son équipe, à une manière de dépasser cette difficulté
- Soit sur une **case « question »** ⇒ il lit la question qu'il se pose (dans les règles du jeu, au numéro correspondant à celui de la case) et tente d'y répondre, pendant 30sec-60sec, avec les autres membres de son équipe

Lorsque le joueur tombe sur une carte « malchance » ou « question », après un temps de réflexion avec son équipe, les animatrices de l'AMO donnent quelques éléments de réponse et de présentation des services à l'ensemble des élèves de la classe.

Pendant que l'équipe 1 joue, l'équipe 2 est spectatrice et vice versa.

C'est ensuite au joueur 1 de l'équipe 2 de jouer suivant les mêmes règles.

C'est après au joueur 2 de l'équipe 1. Et puis, au joueur 2 de l'équipe 2 et ainsi de suite.

### **Conclusion**

Les divers services repris sur les fiches se tiennent à la disposition des jeunes. Ils ont tous des spécificités/spécialisations différentes.

Quoi qu'il arrive, peu importe le souci ou la difficulté qu'un jeune rencontre, il peut venir à l'AMO. Les intervenants de l'AMO peuvent recevoir tous les types de demandes (par rapport à la famille, à l'école,

aux loisirs, à la vie amoureuse/affektive, à différentes démarches administratives...). Soit ils répondent elles-mêmes à la demande du jeune, soit ils l'aident à savoir vers quel service aller.

Si les jeunes ne doivent retenir qu'une seule chose :

« Quand vous avez un souci, ne restez pas seul, l'AMO se tient à votre disposition pour vous aider, pour répondre à vos questions ».

Les animatrices remettent aux élèves un récapitulatif des différents services dont on a parlé pendant le jeu ainsi qu'une carte « Kesta ».

### **Evaluation-débriefing**

Chacun dit un mot sur ce qu'il pensait de l'animation et propose ce qu'il changerait au jeu.

## **Annexes 1 : présentation des services**

### **Présentation des différents services :**

**Service de protection de la jeunesse (SPJ) :** S'il est constaté qu'un enfant, un jeune est en état de danger, si sa santé ou sa sécurité sont menacées, si lui, ses parents n'acceptent pas l'aide du SAJ ou négligent de mettre en œuvre les modalités du programme d'aide, le Tribunal de la Jeunesse peut être saisi et imposer une mesure d'aide contrainte. Le SPJ sera chargé de mettre en œuvre cette mesure d'aide contrainte.

**Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) :** Le SAJ est une autorité publique, intervenant uniquement pour les jeunes de moins de 18 ans (ou moins de 20 ans en cas de demande de prolongation de l'aide). Le SAJ peut entendre les difficultés de l'enfant ou du jeune, orienter vers un service dit "de première ligne" (c'est-à-dire les CPMS, CPAS...) ou faire appel à un service mandaté (qui travaillera en collaboration avec le SAJ) qui pourra venir en aide à l'enfant, soit dans son milieu de vie, soit en l'accueillant dans un lieu de vie en dehors du milieu familial. Le SAJ est donc un service qui, par ses conseils ou ses actions, propose une aide aux jeunes en difficulté ou en danger ainsi qu'à leurs familles. C'est une aide négociée.

**Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO) :** Ce service se tient à la disposition de tous les enfants, tous les jeunes, tous les parents. Il leur propose un accompagnement dans leur milieu de vie, à leur demande, et peut recevoir tous types de demandes (par rapport à la famille, à l'école, aux amis, aux loisirs, à la vie amoureuse...). L'aide proposée est gratuite et confidentielle (« tout ce qui est dit à l'AMO reste à l'AMO », rien n'est répété ni aux parents, ni à toute autre personne). L'équipe vient également à la rencontre des enfants et jeunes en travail de rue ou dans les écoles.

**Service Droit des Jeunes (SDJ) :** Les Services Droit des Jeunes sont des AMO qui assurent une aide sociale et juridique et, à la demande, un accompagnement du jeune. Ils veillent à ce que les institutions respectent le jeune et ses droits. Ils s'adressent aux enfants et jeunes de moins de 18 ans (et à certaines conditions jusqu'à 20 ans) ainsi qu'à leurs familles. L'accès est libre, sans contrainte, l'intervention de ces services est gratuite et la confidentialité est garantie.

**Educateurs de Rue** : Ils sont considérés comme éducateurs de prévention spécialisée, ils interviennent dans des quartiers désignés. Ils sont là pour aller à la rencontre des jeunes du quartier, les orienter et ils peuvent aussi proposer des animations préventives...

**Mado** : La Maison de l'adolescent (Mado) propose un accueil inconditionnel et une écoute personnalisée, en toute confidentialité, liberté et gratuité, pour les adolescents de 11 à 22 ans. La Mado réalise un état des lieux de leur situation, de leurs ressources, de leurs besoins. Au besoin, une orientation vers l'un des services partenaires de la Mado est privilégiée et ce afin d'informer les jeunes sur toutes les possibilités, aides et opportunités qui s'offrent à eux dans différents domaines comme le logement, les assuétudes, la santé mentale, l'emploi, le décrochage scolaire... Avec la particularité qu'à la Mado, il est possible d'accéder à ces différents types d'aides dans un seul et même lieu : la Maison de l'Adolescent. L'organisation d'ateliers collectifs peut également avoir lieu sur différents thèmes en lien avec la vie de l'adolescent.

**Centre Psycho Médico-Social (PMS)** : Le Centre PMS, service gratuit, est à la disposition des élèves et de leurs parents, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où le jeune et/ou sa famille peuvent aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle,... Les centres PMS sont rattachés à une ou plusieurs écoles.

**Promotion de la Santé à l'École** : les centres PSE travaillent en collaboration avec les CPMS. Leur mission principale est de favoriser et améliorer la qualité de vie/santé du jeune à l'école (adaptation des locaux, mise en place d'espaces agréables pour les jeunes...). Ils assurent également les visites médicales pour les élèves.

**Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)** : L'ONE soutient, conseille, oriente et propose aux parents ses services gratuits dans cette grande aventure qu'est l'éducation d'un enfant, notamment par le biais de ses consultations et de ses Travailleurs Médico Sociaux (TMS). Il gère et encadre des crèches, les gardiennes d'enfants, les services d'accueil extrascolaire.

**Accueil Temps Libre (ATL)** : C'est une plateforme provinciale qui permet un partage d'expériences sur la problématique de l'accueil extrascolaire dans les communes de la province de Namur. Ces plateformes sont créées et animées principalement par la Province et l'ONE.

**Service de santé mentale (SSM)** : Un SSM a pour mission l'accueil, l'examen, le diagnostic, l'accompagnement et le traitement ambulatoire pour des problèmes psychiatriques, psychologiques ou psychosociaux d'enfants, adolescents et adultes. Ils permettent un suivi thérapeutique à moindre coût.

**Service spécialisé en matière d'assuétudes** : Ce service accueille, accompagne, écoute et oriente la personne toxicomane. Ces services viennent en aide aux personnes dépendantes (jeu, ordinateur, alcool, cannabis...) et à leurs proches. (Exemple : Phénix et Sésame sur Namur/Jambes)

**Centre de planning familial** : Espaces privilégiés de prévention, d'accueil et d'accompagnement pour toutes les questions liées à la vie sexuelle et affective (la contraception, la pilule du lendemain, le test de grossesse, les tests de dépistage du sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles, le questionnement sur l'identité sexuelle, les difficultés familiales ou relationnelles, les problèmes sexuels, la médiation familiale, l'avortement...). Ils ont aussi des permanences juridiques. (Exemple : Willy PEERS et Blé en Herbe à Namur)

**Ecole de devoirs** : Elles apportent une aide et un soutien scolaire et proposent diverses activités favorisant l'épanouissement et l'expression de l'enfant ou du jeune. (Exemple : ADAS et CRACKS-EN-TOUT à Namur)

**Service d'Accrochage Scolaire (SAS) :** Les services d'accrochage scolaire ont pour mission d'apporter au jeune, qui ne va plus à l'école, une aide sociale, éducative et pédagogique par l'accueil en journée et une aide, un accompagnement en lien avec le milieu familial ou de vie du jeune. L'aide dont les jeunes bénéficient vise à leur permettre d'améliorer leurs conditions de développement et d'apprentissage. L'objectif de chaque prise en charge est la réintégration des élèves, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, dans une structure scolaire ou une structure de formation agréée dans le cadre de l'obligation scolaire.

**Centre d'Information pour Jeunes :** Exemple → Infor Jeunes : Service qui accueille, informe et conseille les jeunes ou toute autre personne intéressée de recevoir diverses informations concernant la vie d'un jeune. Il collecte et vérifie différents types d'informations (services, loisirs, jobs d'étudiant, kots...).

**Centre Public d'Action Sociale (CPAS) :** Le CPAS propose une aide sociale (revenu d'intégration social, aide financière, emploi, logement, assistance administrative et juridique, guidance psycho-sociale, médiation de dettes...) aux personnes qui en ont besoin.

**Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) :** Il informe, oriente et conseille les jeunes concernant les écoles secondaires et supérieures, les études, les formations, les professions...

**Maison des jeunes :** Elles proposent des activités socioculturelles dans une optique d'éducation permanente et favorisent le développement d'une citoyenneté responsable, critique et solidaire. Une maison des jeunes est un lieu de rencontre, de créativité, et de participation où le jeune est acteur.

**Police :** Elle veille au maintien de l'ordre public, au respect de la loi, assure une surveillance et un contrôle dans différents lieux, se rend chez les personnes qui font appel à elle, sur les lieux de sinistre, reçoit les plaintes de personnes victimes d'infractions, recherche les infractions (crimes, délits, contraventions), rassemble les preuves, recherche les auteurs, les personnes devant être arrêtées...

**Commune :** Dirigée par le bourgmestre, la commune offre de nombreux services à la population locale notamment en lien avec le logement, l'école, l'accueil de la petite enfance, des activités extrascolaire...

**Autres :** logopède, psychologue, pédopsychiatre, médecin traitant, hôpitaux, pédiatre...

## Le plateau de jeu



Inclus dans la boîte :

- 4 plateaux de jeux
- 4 personnages (avec 3 évolutions)
- Règles du jeu pour les 3 groupes
- Cartes « défis »
- Fiches « services »
- Récapitulatif des services